

Août 2015

Le taux d'inflation annuel de la zone euro en baisse à 0,1%

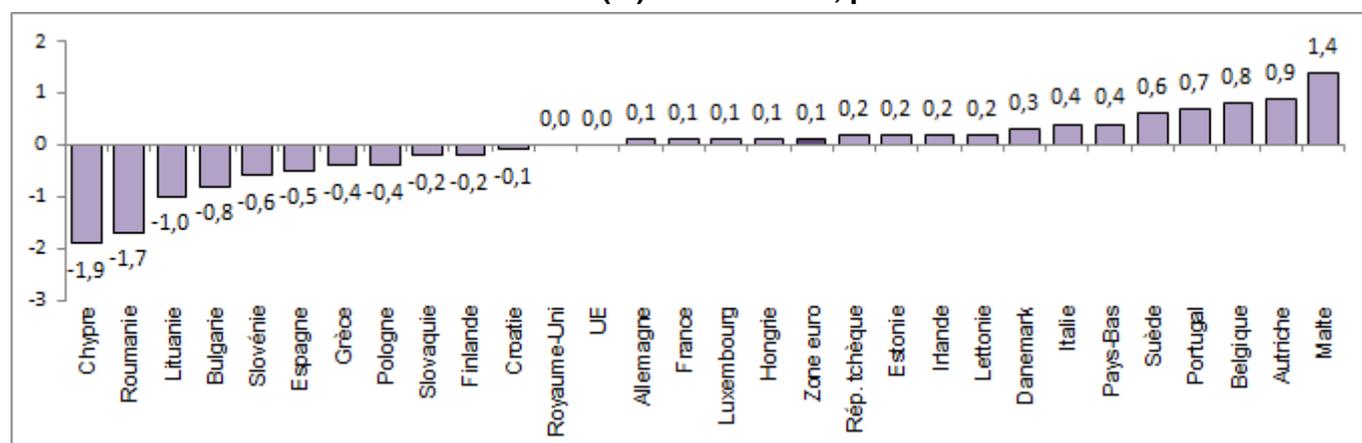
Celui de l'UE en baisse à 0,0%

Le taux d'inflation annuel de la **zone euro** s'est établi à 0,1% en août 2015, contre 0,2% en juillet. En août 2014, il était de 0,4%. Le taux d'inflation annuel de l'**Union européenne** s'est établi à 0,0% en août 2015, contre 0,2% en juillet. Un an auparavant, il était de 0,5%. Ces chiffres sont publiés par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne**.

En août 2015, des taux annuels négatifs ont été observés dans onze États membres. Les taux annuels les plus faibles ont été observés à **Chypre** (-1,9%), en **Roumanie** (-1,7%) et en **Lituanie** (-1,0%). Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés à **Malte** (1,4%), en **Autriche** (0,9%) et en **Belgique** (0,8%). Par rapport à juillet 2015, l'inflation annuelle a baissé dans quatorze États membres, est restée stable dans quatre et a augmenté dans dix autres.

Les plus forts impacts à la hausse sur le taux d'inflation annuel de la **zone euro** proviennent des restaurants & cafés (+0,10 point de pourcentage), des légumes (+0,09 pp) ainsi que du tabac (+0,08 pp), tandis que les carburants pour le transport (-0,55 pp), les combustibles liquides (-0,25 pp) ainsi que le lait, fromage et œufs (-0,07 pp) ont eu les plus forts impacts à la baisse.

Taux d'inflation annuel (%) en août 2015, par ordre croissant



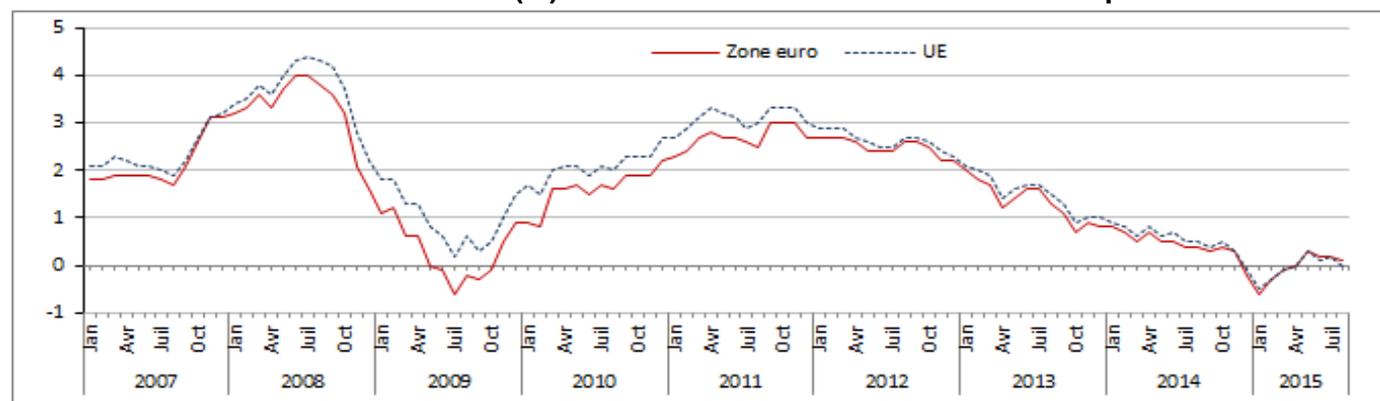
Taux d'inflation (%) mesurés par les IPCH

	Taux annuel							Taux mensuel
	Août 14	Mars 15	Avr 15	Mai 15	Juin 15	Juil 15	Août 15	Août 15
Zone euro	0,4	-0,1	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1	0,0
UE	0,5	-0,1	0,0	0,3	0,1	0,2r	0,0	0,0
Belgique	0,4	-0,1	0,4	0,8	0,9	0,9	0,8	1,3
Bulgarie	-1,0	-1,1	-0,9	-0,3	-0,6	-1,0	-0,8	0,1
République tchèque	0,7	0,1	0,5	0,7	0,9	0,4	0,2	-0,2
Danemark	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,3	-0,3
Allemagne	0,8	0,2	0,3	0,7	0,1	0,1	0,1	0,0
Estonie	-0,2	0,0	0,4	0,5	0,3	0,1	0,2	-0,2
Irlande	0,6	-0,3	-0,4	0,2	0,4	0,2	0,2	0,3
Grèce	-0,2	-1,9	-1,8	-1,4	-1,1	-1,3	-0,4	-0,2
Espagne	-0,5	-0,8	-0,7	-0,3	0,0	0,0	-0,5	-0,4
France	0,5	0,0	0,1	0,3	0,3	0,2	0,1	0,4
Croatie	0,3	0,0	-0,1	0,0	0,1	-0,2	-0,1	0,2
Italie	-0,2	0,0	-0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	-0,1
Chypre	0,8	-1,4	-1,7	-1,7	-2,1	-2,4	-1,9	0,7
Lettonie	0,8	0,5	0,6	1,2	0,7	-0,2	0,2	-0,4
Lituanie	0,3	-1,1	-0,6	-0,1	-0,2	-0,2	-1,0	-0,9
Luxembourg	0,7	0,1	0,0	0,4	0,5	0,2	0,1	0,8
Hongrie	0,3	-0,5	0,0	0,6	0,7	0,5	0,1	-0,6
Malte	0,8	0,5	1,4	1,3	1,1	1,2	1,4	0,3
Pays-Bas	0,4	-0,3	0,0	0,7	0,5	0,8	0,4	-0,5
Autriche	1,5	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	0,9	-0,2
Pologne	-0,1	-1,2	-0,9	-0,6	-0,6	-0,5	-0,4	-0,2
Portugal	-0,1	0,4	0,5	1,0	0,8	0,7	0,7	-0,1
Roumanie	1,3	0,8	0,6	1,3	-0,9	-1,4	-1,7	-0,6
Slovénie	0,0	-0,4	-0,7	-0,8	-0,9	-0,7	-0,6	0,0
Slovaquie	-0,2	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Finlande	1,2	0,0	-0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,2	0,0
Suède	0,2	0,7	0,5	0,9	0,4	0,8	0,6	-0,2
Royaume-Uni	1,5	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,2
Islande	2,3	-0,1	-0,3	0,3	0,0	0,5	1,1	0,4
Norvège	1,9	1,7	1,8	2,0	2,6	1,5	1,8	-0,2
Suisse	0,1	-0,5	-0,8	-0,9	-0,6	-0,8	-1,2	-0,6

r Donnée révisée

Les sources sont consultables [ici](#).

Taux d'inflation annuel (%) dans la zone euro et dans l'Union européenne



Taux d'inflation (%) de la zone euro pour une sélection d'agrégats

	Poids (%)	Taux annuel							Taux mensuel
		2015	Août 14	Mars 15	Avr 15	Mai 15	Juin 15	Juil 15	Août 15
Ensemble de l'IPCH	1000,0	0,4	-0,1	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1	0,0
Ensemble hors:									
> énergie	893,9	0,7	0,6	0,7	1,0	0,9	0,9	1,0	0,3
> énergie, produits alimentaires non transformés	819,4	0,9	0,6	0,7	0,9	0,8	0,9	0,9	0,3
> énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac	697,3	0,9	0,6	0,6	0,9	0,8	1,0	0,9	0,3
> énergie et produits saisonniers	855,5	0,9	0,6	0,6	0,8	0,7	0,9	0,9	0,3
> tabac	976,3	0,3	-0,1	-0,1	0,3	0,1	0,2	0,1	0,0
Produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac	196,6	-0,3	0,6	1,0	1,2	1,1	0,9	1,3	0,1
> aliments transformés y compris alcool et tabac	122,1	1,0	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,0
> aliments non transformés	74,5	-2,4	0,7	1,3	2,1	1,9	1,4	2,4	0,2
Énergie	106,1	-2,0	-6,0	-5,8	-4,8	-5,1	-5,6	-7,2	-2,2
Produits industriels non énergétiques	262,6	0,3	0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,3
Services	434,7	1,3	1,0	1,0	1,3	1,1	1,2	1,2	0,3

Sous-indices ayant eu les impacts les plus forts sur le taux d'inflation annuel de la zone euro

		Poids (%)	Taux annuel (%)	Impact (pp)
		2015	Août 15	Août 15
11.11	Restaurants & cafés	68,3	1,5	0,10
01.17	Légumes	15,8	6,6	0,09
02.20	Tabac	23,7	3,5	0,08
01.14	Lait, fromage et œufs	22,3	-2,7	-0,07
04.53	Combustibles liquides	8,7	-26,8	-0,25
07.22	Carburants pour le transport	44,6	-11,0	-0,55

Couverture géographique

La **zone euro** comprend la Belgique, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovaquie et la Finlande.

L'**Union européenne** comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Les données de la zone euro et de l'Union européenne suivent la composition respective des pays à un moment donné. Les nouveaux États membres sont intégrés dans les agrégats selon une formule d'indice en chaîne.

Méthodes et définitions

Un **taux annuel** mesure l'évolution des Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Un taux mensuel établit la comparaison des niveaux des indices entre deux mois consécutifs.

Un **impact** est une mesure montrant la variation de l'inflation résultant de l'introduction d'un sous-indice. L'impact tient compte à la fois de la pondération et du fait que l'inflation est plus forte ou plus faible que le taux d'inflation pour l'ensemble des produits.

Révisions et calendrier

Une estimation rapide de l'inflation dans la zone euro est publiée à la fin de chaque mois de référence. L'estimation rapide pour août 2015, publiée le 31 août 2015, était de 0,2%.

La prochaine publication de l'estimation rapide de l'inflation dans la zone euro, comprenant les données de septembre 2015, est prévue le 30 septembre 2015.

Les données du mois de référence sont provisoires et peuvent être révisées les mois suivants.

Plus d'informations

[Section du site web](#) d'Eurostat dédiée à l'inflation

[Base de données](#) d'Eurostat sur l'inflation

[Article Statistics Explained](#) d'Eurostat sur l'inflation dans la zone euro

[Métadonnées](#) d'Eurostat sur l'inflation

[Calendrier de diffusion](#) des €-indicateurs d'Eurostat

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Plus d'informations sur la méthodologie:

Tim ALLEN
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Svetoslava PAVLOVA
Tél: +352-4301-34 406
estat-hicp@ec.europa.eu

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat/

 [@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)